CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 janvier 2023

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance Page 2

2. Approbation du compte-rendu du conseil du 2 décembre 2022 Page 2

3. Agglomération du Choletais : rapport 2021 du service déchets Page 2 à 7

4. Agglomération du Choletais : rapport 2021 du service assainissement Page 7 à 10

5. Agglomération du Choletais : rapport 2021 du service eau potable Page 11 à 18

6. Agglomération du Choletais : groupement de commande logiciel de voirie (sujet reporté) Page 18

7. Agglomération du Choletais : convention groupement de commande formations Page 18

8. Personnel : contrat d'assurance groupe du CDG 49 Page 18 à 19

9. Divers - 1 - Personnel : modification et création de postes Page 19

9. Divers – 2- Personnel : tableau des effectifs au 3 janvier 2023 Page 19 à 20

9. Divers – 3 – Restructuration du restaurant scolaire : avant projet définitif Page 20 à 24

9. Divers – 4 – Éclairage public : restriction des périodes d'allumage Page 24 à 25

9. Divers – 5 – Personnel : les deux nouvelles équipes de la Maison de l'Enfance Page 25

9. Divers – 6 – Association : reliquat de subvention pour une nouvelle association Page 26

10. Compte-rendu des commissions Page 26

11. Calendrier Page 27

PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-trois, le 17 janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 10 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Chantal RIPOCHE, Jean-Robert TIGNON, Claire BIMIER, Pascal DANIEAU, Claudia THARREAU, Olivier BACLE, Yannick LOGER, Dominique COUSIN, Guy VASSOR, Laurence TISSEROND, Evelyne MERLET, Céline FROGER, Laetitia COULONNIER, Nadine BOURCIER.

Membres absents : Bruno GUEDON, Nathalie CAILLAUD (donne pouvoir à Claire BIMIER), Myriam GOURDON, Valérie DURAND.

Secrétaire de séance : Claire BIMIER.

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A l'unanimité, le conseil municipal **DÉSIGNE** madame Claire BIMIER secrétaire de séance.

2 – APPROBATION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2022

3 – AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS : RAPPORT 2021 DU SERVICE DÉCHETS

Lexique : EM (emballages Ménagers) et OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)

SYNTHÈSE (quelques chiffres clés)

- Population desservie : **104 005** habitants (données de référence – CITEO).
- Prix du service : le taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) en 2021 était de **9,11 %.**
- Tonnages collectés de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA = OMR + EM + déchèteries + autres) : **58 952 T.**
- Taux de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : **80,36 %** (79,39 % en 2020).

E - Volumes/tonnages et leur évolution

	OMR	EM + Papier	Verre	Déchèteries + textiles + biodéchets	Autres services (1)	Total
2020	17 168 T	6 080 T	4 065 T	28 501 T déchèteries + 284 T textiles + 88 T biodéchets **= 28 873 T**	538 T	56 724 T
2021	16 997 T	6 179 T	4128T	30 501 T déchèteries + 424 T textiles + 108 T biodéchets **= 31 033 T**	615 T	58 952T
Ratio/hab. 2020	165,88 kg/hab	58,75 kg/hab	39,27 kg/hab	278,98 kg/hab	5,20 kg/hab	548,09 kg/hab
Ratio/hab. 2021	163,42 kg/hab	59,41 kg/hab	39,69 kg/hab	298,38 kg/hab	5,91 kg/hab	566,82 kg/hab
Évolution (par rapport au ratio/hab)	- 1,48 %	+ 1,12 %	+ 1,06 %	+ 6,95 %	+13,65 %	+ 3,42 %

(1) : *autres services : déchets verts de la Ville de Cholet + bennes Emmaüs*

Remarque : On ne peut distinguer les déchets ménagers des déchets assimilés dans le suivi des tonnages.
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

La crise sanitaire (COVID-19) a impacté la production de déchets sur le territoire de l'AdC, avec principalement une forte augmentation des tonnages en déchèteries (+ 7%).

A l'inverse, le ratio d'OMR par habitant est à son plus bas depuis la création de l'AdC (2017), et le ratio des EM et du papier par habitant est à son plus haut, ce qui reflète une amélioration du tri.

Répartition des OMR réalisée par le MODECOM en 2019 sur le territoire de l'AdC après l'extension des consignes de tri

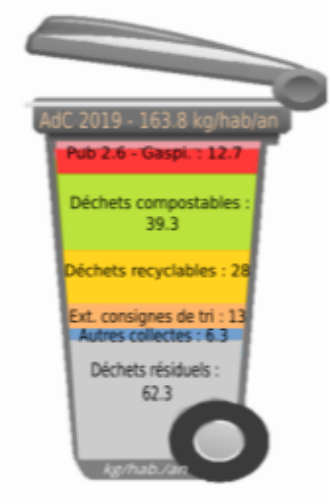

Organisation des déchèteries au 1er Octobre 2021

En 2021, l'AdC a poursuivi son programme d'aménagement et de ré-organisation des déchèteries et éco-points du territoire, avec notamment :

- l'ouverture de la nouvelle déchèterie **intercommunale** " Les Humeaux " à Vezins le 2 juin 2021 et la fermeture en conséquence des éco-points de Vezins, Trémentines et Coron,
- l'ouverture de la nouvelle déchèterie **intercommunale** " Le Pont Bertrand " à La Tessoualle le 21 juin 2021 et la fermeture en conséquence de l'éco-point de La Tessoualle,
- la fermeture définitive des éco-points d'Yzernay et des Cerqueux le 30 septembre 2021,
- l'harmonisation des horaires et des flux sur les déchèteries de l'Est et du Centre du territoire le 1er octobre 2021, avec notamment l'augmentation des heures d'ouverture sur les déchèteries de Maulévrier et de Vihiers, et le passage de la déchèterie de Tigné en éco-point.

La fréquentation en déchèteries et éco-points a augmenté en 2021 (264 924 passages en 2021, contre 250 568 en 2020). La crise sanitaire (COVID-19) avait engendré la fermeture des sites pendant 1 à 2 mois lors du premier confinement en 2020, ce qui explique une fréquentation plus faible en 2020.

En avril 2021, les déchèteries n'ont pas fermé lors du confinement national. Malgré tout la fréquentation de 2021 est plus faible que celle de 2019 (278 000 passages). Cela s'explique principalement par la mise en place du contrôle d'accès sur les deux nouvelles déchèteries ouvertes en juin 2021 (Les Humeaux et Le Pont Bertrand).

Les tonnages collectés en 2021 en déchèteries et éco-points sont dans l'ensemble en augmentation de 7 % par rapport à 2020.
Cela s'explique par une forte augmentation des déchets de gravats (+ 12 %, soit + 914 T), des déchets verts (+ 5 % soit + 423 Tonnes), du mobilier (+ 25 % soit + 416 T), et du fibrociment (+ 51 % soit + 64 T). Sur ce dernier point, la mise en place d'un nouveau service de collecte ponctuelle d'amiante sur la déchèterie de Vihiers en 2021, explique en partie l'augmentation de tonnage.

Il peut également être noté une augmentation importante des déchets réutilisables (+ 89 % soit + 31 T), et une stabilisation du tout-venant non valorisé.

En 2021, le taux de valorisation global atteint 84,2 %, ce qui est stable par rapport à 2020.

Nombre de passages sur l'ensemble des déchèteries équipées de contrôle d'accès par usager/an

La collectivité a créé 45 453 cartes depuis la mise en service du contrôle d'accès en 2016.

Années	Visites/usager/an
2020	5,8
2021	6,02.

Moyenne en kg par passage en déchèterie

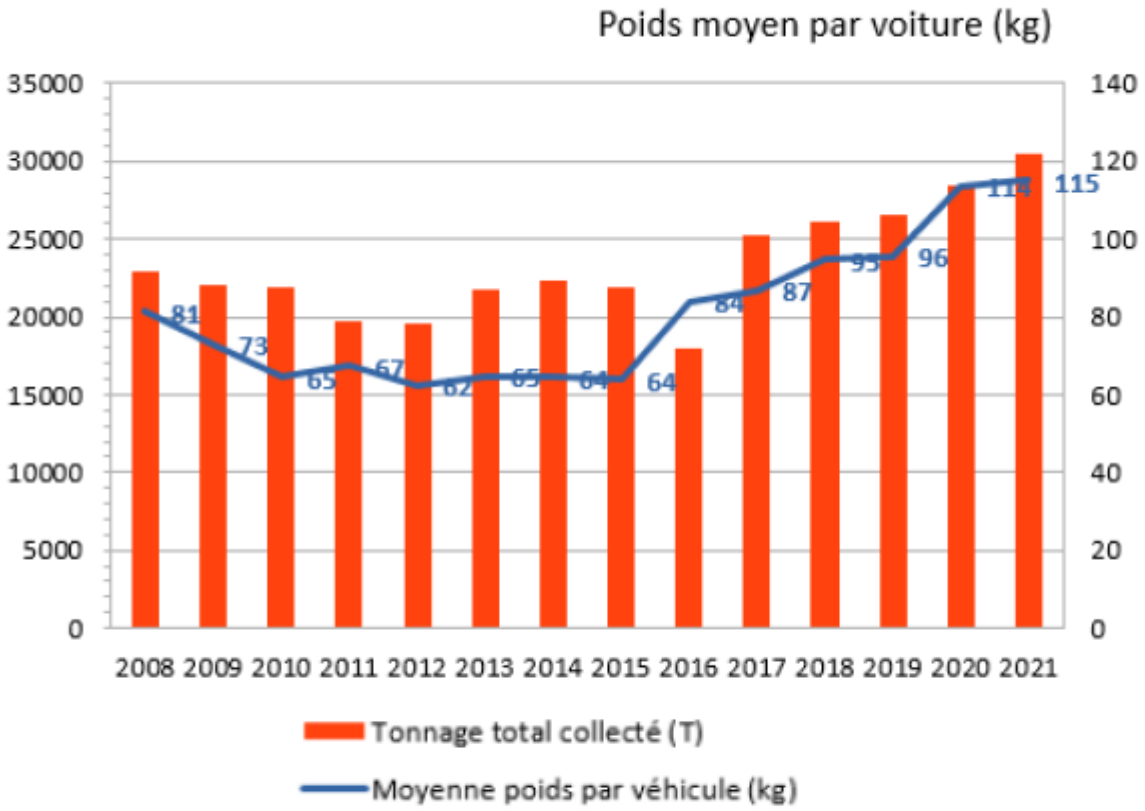

Le graphique met en évidence l'augmentation du poids de déchets par visite en déchèteries. Cette évolution est une conséquence de la mise en place du contrôle d'accès sur les sites du Cormier et de La Blanchardière en 2016, de l'Eriboire en 2018, puis des Humeaux et du Pont Bertrand en 2021.

Le nombre limité de passages a fortement incité les administrés à optimiser le remplissage de leur véhicule lors de leurs passages en déchèteries. Cette optimisation des trajets en déchèteries est bénéfique pour l'environnement, en diminuant les émissions de gaz à effet de serre. Les mêmes opérations de contrôle d'accès sont prévues sur l'ensemble des sites dans les années à venir.

➢ Indicateurs sur déchets détournés

- Composteurs partagés :

Depuis juin 2013, début du compostage partagé, 26 sites sont en fonctionnement :

Site de compostage	Partenaires	Date installation	Nb. de chartes d'engagement signées = nb. de foyers participants	Production annuelle calculée ou estimée (2020)	Production annuelle calculée ou estimée (2021)	Évènement marquant
Restaurant Scolaire de Saint- Léger-sous-Cholet	Commune Saint-Léger-sous-Cholet	26/06/2015	-	903 kg / an	1,379 T / an	

Indice de la qualité du tri des Emballages Ménagers : % d'erreurs de tri trouvé dans les bacs

Le taux de refus de tri a été de : 16,97 **%** en 2021 (22,20 % en 2020) pour les emballages en mélange avec les journaux (en extension de consigne de tri plastique).

La moyenne nationale est de : 21 % en 2020, avec extension de consignes de tri des plastiques (source CITEO).

En 2020, la crise sanitaire et les confinements ont entraîné une très forte hausse du taux de refus, en raisons des fermetures temporaires des déchèteries et des colonnes textiles et de la consigne donnée aux agents de collecte de ramasser tous les bacs sans exception y compris ceux présentant de grosses erreurs de tri.

L'année 2021 a permis de reprendre les bonnes habitudes de tri pour tous les usagers. Grace au travail des ambassadeurs du tri et de prévention, ainsi que de tous les agents du service, les bonnes consignes de tri ont été reprises et ont permis de revenir à un taux plus acceptable.

En effet, les 5 ambassadeurs de tri et de prévention travaillent activement pour faire passer le bon message de tri et améliorer davantage ce taux de refus de tri. En 2021, progressivement les refus de bacs présentant de grosses erreurs de tri ont repris sur certaines communes après des opérations de sensibilisation des usagers et des contrôles qualités effectués par ces agents.

➢ Activité prévention des déchets :

· Lancement du broyage des déchets verts pour les particuliers :

- Campagne de broyage n°1 pendant les week-ends de mars et avril 2021

  Nombre de dates proposées : 16
  268 créneaux occupés sur 576 créneaux proposés
  Taux de participation : 46,5 %
  Broyat produit : 219 m³

- Campagne de broyage n°2 pendant les week-ends d'octobre et novembre 2021

  Nombre de dates proposées : 16
  145 créneaux occupés sur 336 créneaux proposés
  Taux de participation : 43 %
  Broyat produit : 150 m³

Résultats de l'exercice 2021

	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Résultats cumulés (hors RAR*)
Fonctionnement	13 465 988,21 €	13 326 231,69 €	- 139 756,52 €	5 461 439,23 €
Investissement	3 693 112,63 €	4 191 948,82 €	498 836,19 €	- 885 347,67 €
TOTAL F + I	17 159 100,84 €	17 518 180,51 €	359 079,67 €	4 576 091,56 €

Montants des dépenses réelles d'investissements 2021 (hors opérations d'ordre)

Véhicules et bennes (510)	682 203 €
Bacs et colonnes (colonnes enterrées) (511)	768 427 €
Déchèteries (023)	2 034 454 €
Centre technique (109)	6 324 €
Mobilier (549)	0 €
TOTAL Dépenses réelles d'Investissement	**3 491 408 €**

Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport « déchets » de l'Agglomération du Choletais 2021.

4 – AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS : RAPPORT 2021 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

SYNTHÈSE (quelques chiffres clés)

- Nb d'abonnés assainissement collectif : 39 502
- Nb d'abonnés assainissement non-collectif : 4 402 installations
- Prix du service : facture 120 m^3 avec redevance Agence de l'eau et TVA : de 184,78 € à 296,34 € au 01/01/22
- Volumes d'eaux usées traitées mesurées : 7 872 553 m^3 pour les stations d'épuration
- 2 295,4 tonnes de boue en matière sèche valorisées
- Km de réseaux : total (hors branchement) – unitaires et eaux usées : 660 km
  – collecte eaux pluviales : 515 km

B - Territoire desservi

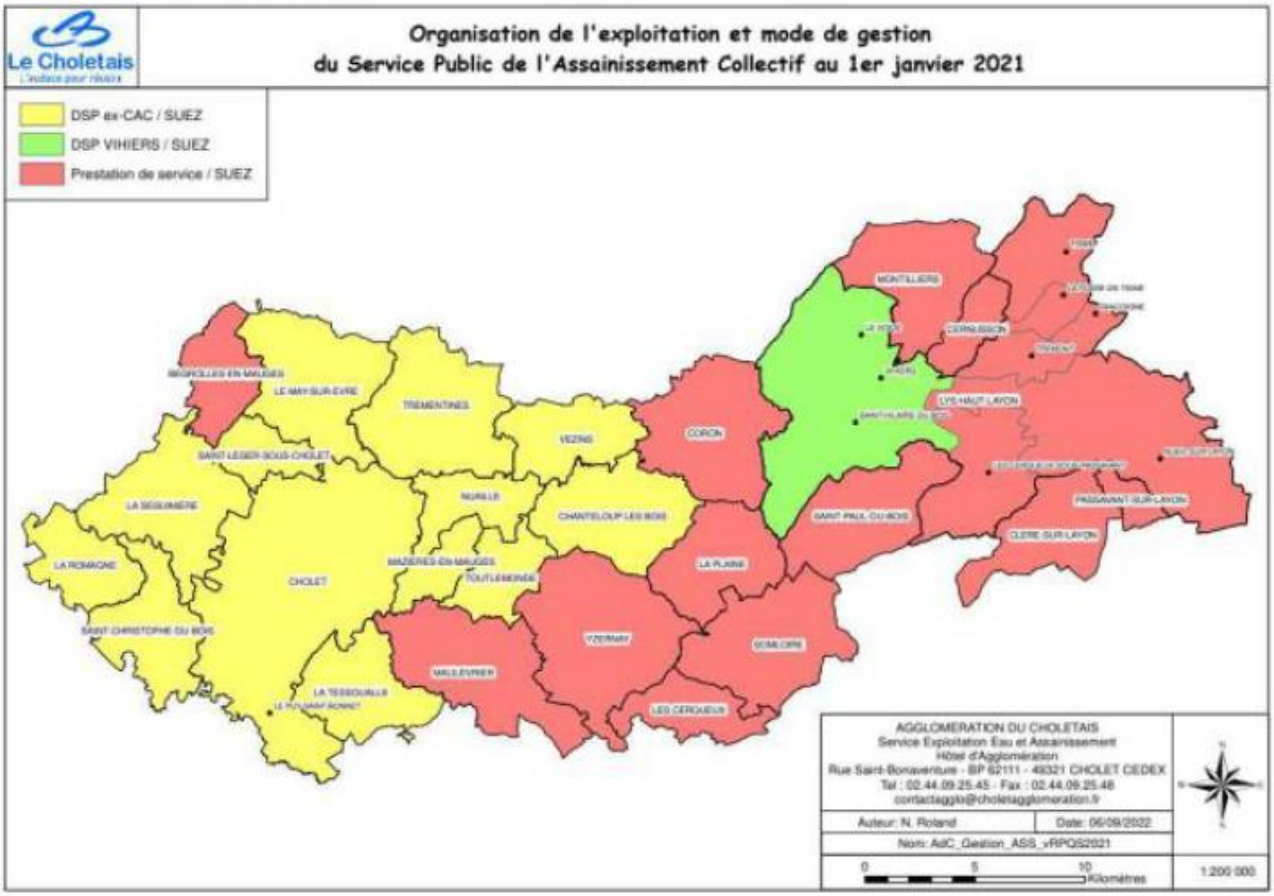

C - Population desservie

	2020	2021	Evolution (%)
Nombre d'abonnés : Contrat DSP Suez (ex-CAC)	32 778	32 812	0,10 %
DSP Vihiers, Le Voide, Saint-Hilaire-du-Bois	1 529	1 531	0,13 %
Autres communes	5 147	5 159	0,23 %
TOTAL	**39 454**	**39 502**	**0,12 %**
Déversement industriel : Nombre d'autorisations	27	27	

E - Volumes/tonnages et leur évolution

a) Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées par système d'assainissement

Communes	Equivalent Habitants (EqH)	Type	Volume d'eau traitée en 2021 (entrée/station) en m³	Variation par rapport à 2020
25-Saint-Léger-sous-Cholet	3 530 EqH	Boue activée et bassin dépollution 180 m³	183 346	- 13,09%

Boues step CAC traitées sur 5 Ponts (tonnes de boues brutes)

	Exploitant au 31/12	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
St-Léger-sous-Cholet	SUEZ	461	774	665	1 069	1 311	817	571

F - Équipements du service

a) Linéaire des réseaux de collecte (en ml)*

Communes	Réseau d'eaux usées (ml)	Réseau d'eaux pluviales (ml)	Réseau unitaire (ml)	TOTAL (ml)	Linéaire EU/UN curé en 2021 (ml)
St-Léger-sous-Cholet	21 595	19 993	129	41 717	4 2 581

b) Les bassins d'orage sur réseaux unitaires

Communes	Localisation	Volumes (en m³)
25-Saint-Léger-sous-Cholet	Poste de transfert	180 m³

c) Les postes de refoulement

Sur l'Agglomération du Choletais 104 postes de refoulement assurent le transfert des eaux usées vers les stations d'épuration pour des zones qui ne peuvent s'y écouler gravitairement.

Communes	Postes de relèvements
25-Saint-Léger-sous-Cholet	- PR Pontreau (Les Landes) - PR École - Transfert (refoulement général) et bassin tampon des Ajoncs - PR rue du Martineau.

D - Performance des systèmes d'assainissement

Pour les stations d'épuration de plus de 2 000 équivalent-habitants, ci-dessous l'avis de la police de l'eau sur leur conformité au titre de l'année 2021 :

Communes	Conformité ERU (arrêté 21/07/2015)	Conformité Locale (> 2000 EqH)	Raisons
25-Saint-Léger-sous-Cholet	**OUI**	**OUI**	

E - Renouvellement du réseau

		Valeur 2020	Valeur 2021
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,55%	0,42%

B - Actions sur le patrimoine (tous les travaux)

Sur les réseaux :

Communes	Action sur le patrimoine
Saint-Léger-sous-Cholet	- Rue du Vieux Bourg - Mise en séparatif

Sur les ouvrages de traitement et de refoulement :

RVT = Renouvellement, TN = Travaux neufs

Communes	Action sur le patrimoine
25-Saint-Léger-sous-Cholet	**Renouvellement sur les installations :** - STEP St Léger sous Cholet Général station (Eau Industrielle) : Pompe de surpression n°2 (+ remplacement support + nourrice+ ballon) - STEU St Léger, renouvellement surpresseur et modification canalisation d'air - STEP St Leger sous Cholet Préleveur ET - Bassin tampon et poste de relevage St Leger sous Cholet : Poires de niveau (x3) - PR Le Pontreau (Les Landes) St Leger sous Cholet Sofrel **Renouvellement des installations suite casse** - STEP de St Leger sous Cholet Bassin d'aération Chlorure ferrique Pompe 1 - STEP de St Leger sous Cholet Local extraction des boues Eau indus Pompe 1

D - Investissements à venir en 2022

Saint-Leger-Sous-Cholet	- Secteur du Martinet – Renouvellement de réseaux

Prix de l'assainissement par commune - Avec la redevance "modernisation des réseaux de collecte des eaux usées" (AELB) :

Service Assainissement	1er janvier 2021 € TTC/m³	1er janvier 2022 € TTC/m³	Variation
Communes DSP Suez Environnement Facture 120 m³ Prix au m³	263,02 € 2,19 €	272,70 € 2,27 €	3,68 %

Contrôles ANC (hors contrôles conception)		
Résultats des contrôles de bon fonctionnement/ vente/réalisation	**2020**	**2021**
Conformes cas 4	168	265
Non conformes cas 1 (absence d'installation)	26	24
Non conformes cas 2 (travaux dans les 4 ans)	16	31
Non conformes cas 3 (sans obligation de mise en conformité sauf si vente)	148	228
Total	358	548

Nombre de dossiers ANC et leur classement

Commune dossiers	CAS 1	CAS 2	CAS 3	CAS 4	Total
25-Saint-Léger-sous-Cholet	1		36	30	67

Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport « assainissement » de l'Agglomération du Choletais 2021.

5 – AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS : RAPPORT 2021 DU SERVICE EAU POTABLE

SYNTHÈSE DE L'ANNÉE 2021
(Quelques chiffres clés)

- Nombre d'abonnés : 44 942 sur l'ensemble du territoire .

- Prix du service au 01/01/2022 : facture 120 m³ avec redevance pollution de l'Agence de l'eau : de 247,04 € TTC à 302,95 € TTC soit de 2,06 € TTC à 2,52 € TTC/m³.

- Volumes distribués : (volumes produits Ribou et Rucette + imports – exports) 7 012 609 m³.

- Longueur de réseaux : Total (hors branchements) : 1 736 km.

- Rendement du réseau : 84,5 %

- Volumes consommés : 6 064 325 m³

B - Territoire desservi

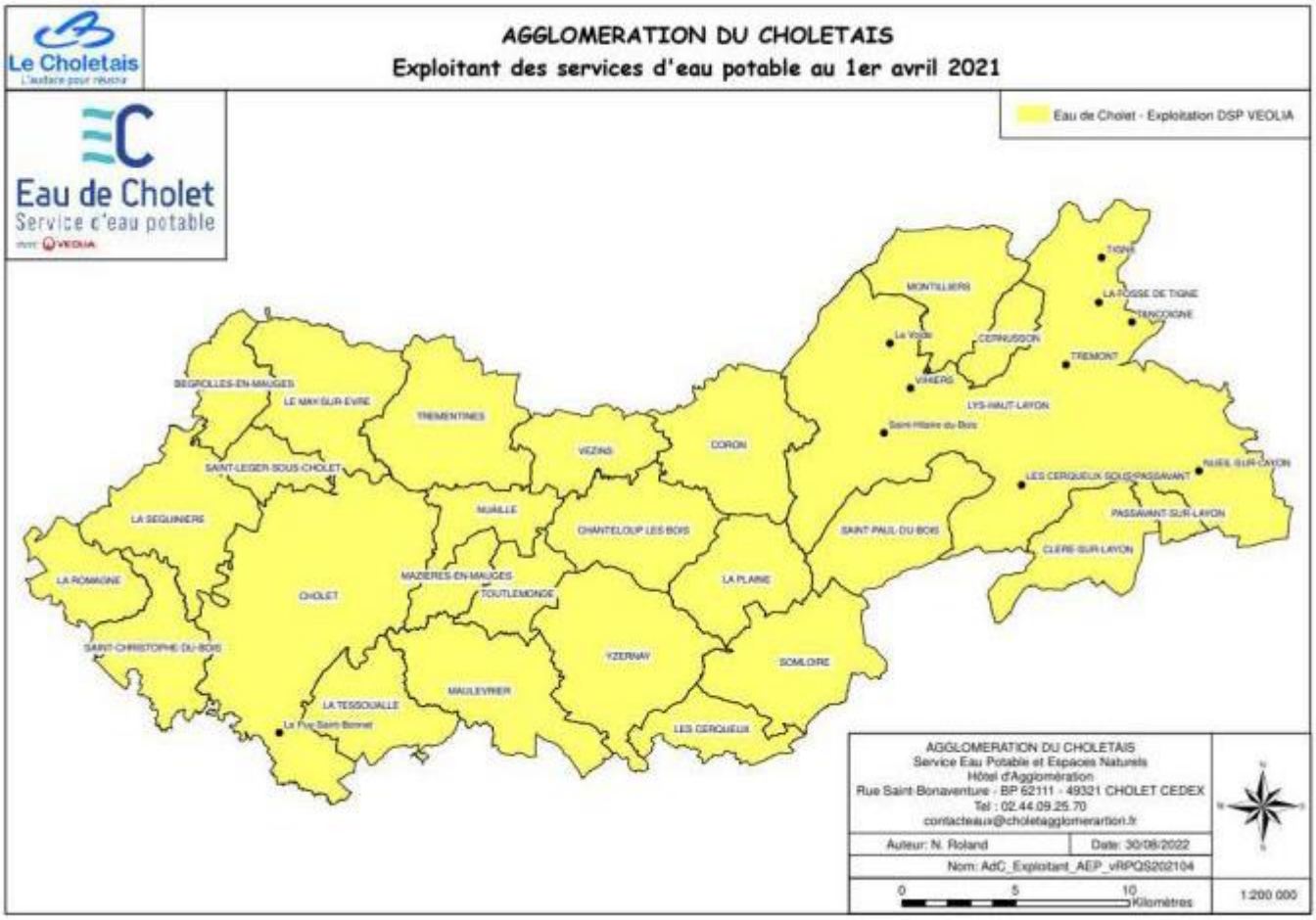

D - Population desservie

Le territoire desservi concerne 44 942 abonnés pour une population totale de l'Agglomération de Cholet de 107 003 habitants (source Insee – janvier 2020).

	2019	2020	2021	Evolution
Nombre d'abonnés	43 070	44 590	44 942	+0,78%
Dont usagers domestiques (tarif bleu)			41 507	
Autres usagers non-domestiques :				
Tarif vert			3 403	
Tarif Jaune			12	
Tarif Orange			13	
Population estimée		103 248	107 003	
		(base INSEE 2015)	Base INSEE 2020	

Commune	Nombre d'abonnés	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Commune	Nombre d'abonnés	Nombre d'habitants desservis total (estimation)
BÉGROLLES-EN-MAUGES	789	2 131	MAULÉVRIER	1 395	3 268
CERNUSSON	128	350	MAZIERES-EN-MAUGES	523	1 228
CHANTELOUP-LES-BOIS	318	700	MONTILLIERS	485	1 230
CHOLET	23 171	56 127	NUAILLÉ	652	1 500
CLÉRÉ-SUR-LAYON	169	346	PASSAVANT SUR LAYON	92	129
CORON	363	1 618	SAINT CHRISTOPHE DU BOIS	1 240	2 826
DOUÉ-EN-ANJOU	10	23	SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET	1 316	3 043
LA PLAINE	445	1 034	SAINT PAUL DU BOIS	274	613
LA ROMAGNE	862	2 001	SÈVREMOINE	3	3
LA SEGUINIERE	1 768	4 285	SOMLOIRE	385	897
LA TESSOUALLE	1 431	3 270	TOUTLEMONDE	539	1 631
LE MAY-SUR-ÈVRE	1 582	3 901	TRÉMENTINES	1 281	3 100
LES CERQUEUX	356	890	VEZINS	734	1 571
LYS-HAUT-LAYON	3 543	7 998	YZERNAY	809	1 857

E - Volumes / tonnages et leur évolution

Sur le périmètre de l'AdC, l'eau provient de ressources différentes à savoir :

- sur le périmètre dit " urbain " : l'eau provient des ressources propres à l'AdC à savoir le captage de Ribou et Rucette ;

- sur le périmètre ex-EDL : l'eau provient de la nappe alluviale de la Loire (captage de Montjean sur Loire et du Thoureil appartenant au SIDAEP Mauges Gâtine) ;

- sur le périmètre ex-RSS : l'eau provient de la nappe alluviale de la Loire (captage de Montjean sur Loire et du Thoureil appartenant au SIDAEP Mauges Gâtine) avec un complément provenant de Saumur Val de Loire ;

- sur le périmètre ex-ROC : l'eau provient de La Moine (captage du Longeron appartenant à Mauges Communauté).

	VOLUME TOTAL 2021 (m3)	VOLUME TOTAL 2020 (m3)	Evolution
Volume total produit (m³) - A	4 383 555	4 294 320	+2,1%
Volume total importé (m³) - B	3 334 324		
Volume total exporté (m³) - C	705 270		
Volumes totaux distribués (m³) A+B-C	7 012 609		

F - Équipements du service

a) Barrages :

- Barrage de Ribou : hauteur 21 m
  longueur 162 m
  retenue d'eau 3 200 000 m^3 – surface en eau 83 ha
- Barrage du Verdon : hauteur 27 m
  longueur 825 m (ailes en terre + voûtes centrales)
  retenue d'eau 14 600 000 m^3 – surface en eau 220 ha

b) Usines :

- Usine de Moulin Ribou (commune de Cholet) :
  capacité nominale : 24 000 m^3/jour sur 20 h
  filière complète avec ultra-filtration
- Usine de La Rucette (commune du Puy Saint Bonnet) :
  capacité nominale : 1 200 m^3/jour
  Filtre à charbon actif en grains, chloration

c) Réservoirs :

- CHOLET :
  - → château d'eau de La Blanchardière : 5 000 m³
  - → château d'eau des Landes : 1 500 m³
- LE PUY-SAINT-BONNET :
  - → château d'eau de La Combe : 300 m³
- BÉGROLLES-EN-MAUGES :
  - → bâches au sol de La Beusse : 1 000 m³
- CLÉRÉ-SUR-LAYON :
  - → château d'eau de La Laiterie : 500 m³
- LA SALLE DE VIHIERS :
  - → château d'eau de La Maslinière : 1 320 m³
- LA SEGUINIERE :
  - → château d'eau rue Louis et Alcine Brouillet : 300 m³
- LE MAY-SUR-ÈVRE :
  - → château d'eau rue St Michel : 500 m³
  - → bâche au sol de La Caltière : 50 m³
- SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET :
  - → château d'eau chemin du Chêne Souché : 500 m³
- TRÉMENTINES :
  - → château d'eau rue du Château d'eau : 300 m³
- VIHIERS :
  - → château d'eau chemin de Pic Boeuf : 400 m³

d) Linéaire de réseau par commune

Communes	2020	2021	Évolution (en ml)
Saint-Léger-sous-Cholet	*36 049*	36 049	+0
TOTAL	*1 730 178*	*1 736 133*	+5 955

a.2 - Qualité de la ressource en eau des captages

Captage de Ribou – Suivi de la qualité des eaux brutes de 2021

Selon le suivi sanitaire des eaux brutes en 2021 de l'ARS, la concentration moyenne de COT sur les eaux brutes du captage de Ribou est de 8,19 mg/l. La valeur maximale de matières organiques (10,20 mg/l) est plus importante qu'en 2020 (9,8 mg/l). 92 % des valeurs sont conformes à l'objectif sanitaire. Ces concentrations s'expliquent par des niveaux de phosphore encore trop élevés, qui provoquent des épisodes de développement d'algues.

Bien qu'en légère baisse par rapport à 2020, la concentration moyenne de phosphore atteint 0,047 mg/l. Avec 0,07 mg/l, les pics de phosphore sont encore 2 fois supérieurs à l'objectif de 0,03 mg/l défini par le plan d'action du captage.

Le niveau de nitrates est satisfaisant, avec 9,11 mg/l en moyenne.

Le suivi des pesticides montrent des valeurs en amélioration par rapport à 2020. À chaque campagne, 435 matières actives sont recherchées. 92 % des campagnes sont conformes à l'objectif cumulé. Néanmoins, le suivi de 2021 révèle un " cocktail " permanent de pesticides, avec 5 à 10 matières actives différentes, retrouvées à chaque échantillon. Il s'agit principalement d'herbicides et d'insecticides d'origine agricole, comme le " métolachlore ESA " qui est présent dans tous les échantillons et provoque un pic en janvier 2021, avec une concentration de 0,12 µg/l, ou l'AMPA (métabolite du Glyphosate) avec un pic à 0,16 µg/l en mars 2021.

Captage de La Rucette – Suivi de la qualité des eaux brutes de 2021

Le suivi des pesticides montre une dégradation en 2021 par rapport à 2020. 435 matières actives sont recherchées pour chaque campagne. 91 % des campagnes sont conformes à l'objectif cumulé.

Le suivi de 2021 révèle un " cocktail " permanent de pesticides. En moyenne, 5 matières actives différentes sont retrouvées à chaque échantillon et provoquent des dépassements réguliers de la norme de 0,1 µg/l (27 % de " non-conformité "). Deux matières actives d'herbicides utilisés en agriculture (Alachlore ESA et Métolachlore ESA) provoquent respectivement 8 dépassements, avec un pic à 0,19 µg/l en octobre 2021. A noté, qu'une molécule de dégradation de l'Atrazine est toujours présente, à chaque analyse, 15 ans après son interdiction.

B – Qualité de l'eau potable

b) Conformité de l'eau potable

Les indicateurs ci-dessous représentent les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en produc et en distribution d'eau vis-à-vis des limites de qualité d'eau imposées par le code de la santé publique su physico-chimie et la microbiologie.

100 % des analyses sur le réseau de distribution sont conformes.

D - Performance sur réseau

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		2020	2021	Maine et Loire 2015 *
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	Non-connu	**84,5**	**84,9 %**
	Périmètre " urbain "		82,55	**donnée disponible sur 9 mois**	
	Périmètre ex-EDL		88,1		
	Périmètre ex-ROC		84,2		
	Périmètre ex-RSS		81,9		

**Données Eau France 2020.*

Le rendement de réseau, ici comptabilisé sur l'année civile, est le ratio entre, d'une part, les volumes consommés autorisés augmentés des volumes d'eau potable exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable) et d'autre part, les volumes d'eau potable produits augmentés des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés d'autres services d'eau potable).

En 2021, la donnée est disponible uniquement pour la période avec un unique exploitant c'est-à-dire à partir du 1er avril 2021. Les données sur le premier trimestre à l'échelle de chaque ancien contrat ne sont pas représentatives du fonctionnement du réseau.

E - Renouvellement du réseau

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		2020	2021	Maine et Loire 2015 *
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	%	Non-connu	**0,37 %**	**0,50 %**
	Périmètre " urbain "		**0,22 %**		
	Périmètre ex-EDL		**0,41 %**		
	Périmètre ex-ROC		**0,92 %**		
	Périmètre ex-RSS		**0,83 %**		

** Données Eau France 2015*

Il est précisé que les valeurs de 2020 concernait l'ensemble des territoires anciens Syndicats Eaux de Loire, Région Ouest Choletais et Région Sud Saumurois et pas uniquement le territoire de l'AdC.

3 - Actions réalisées et à venir

A - Actions réalisées ·

→ L'année 2021 est une année de transition sur de nombreux aspects du service public de l'eau potable :

- ✔ Clôture des 4 contrats avec les anciens exploitants du service d'eau potable et lancement du nouveau contrat avec EAU DE CHOLET-Veolia (transfert de l'exploitation des usines et réseaux, transfert de la gestion clientèle…)
- ✔ Définition d'un nouveau cadre pour l'harmonisation des tarifs du service public de l'eau potable (harmonisation progressive d'ici 2024)
- ✔ Faible pluviométrie sur l'année 2021 avec un déficit de 100mm générant un faible remplissage des lacs-réservoirs de Ribou/Verdon et un débit restitué à la rivière " La Moine " réduit à parti de décembre 2021
- ✔ Étude de stabilité du barrage du lac-réservoir du Verdon et concluant à la bonne stabilité de l'ouvrage
- ✔ 6 230 ml de canalisations d'eau potable posées (en extension ou en renouvellement) pour un montant de 1 150 000 € TTC et environ 32 chantiers de travaux

C - Dépenses (H.T.) de l'exercice (Hors restes à réaliser)

Barrages (API 039)	**51 535,40 €**
Protection de la ressource en eau (API 041)	**2 357,31 €**
Usines (API 042)	**124 511,19 €**
Réservoirs (API 056)	**14 908,39 €**
Réseaux (API 526)	**1 017 628,36 €**
Remboursement des emprunts (capital)	**514 756,46 €**
Dépenses d'ordre (investissement)	**239 632,47 €**
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	**1 965 329,58 €**

D - Investissements à venir

→ Renouvellement de réseaux prévus en 2022 :

SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET	Rues du Vieux Bourg et des Charpentiers

5 - Tarification du service

A - Présentation générale des modalités de tarification du service

Depuis le 1er avril 2021, toutes les communes de l'Agglomération du Choletais sont gérées par un seul et même contrat de délégation de service public " Eau de Cholet " confié à Veolia.

Le prix de l'eau se décompose :

- de parts fixes : abonnement délégataire et abonnement collectivité,
- de parts variables, en fonction de la quantité d'eau réellement consommée,
  . Prix au m³ : part délégataire et part collectivité,
  . Prix au m³ : Taxes et redevances (Agence de l'Eau),
- de la TVA (taux de 5,5%).

B - Prix du service

Les encadrés ci-dessous reconstituent le détail d'une facture théorique des services de distribution de l'eau potable pour une consommation annuelle de 120 m³. Les chiffres indiqués sont ceux appliqués au 1er janvier des deux années considérées.

b) Facture 120 m³ périmètre ex-EDL :

SERVICE D'EAU	Tarifs pour 120 m³ au 01/01/21	Tarifs pour 120 m³ au 01/01/22	Variation en %	Variation en €
Part communautaire				
Abonnement annuel				
Part exploitant	32,38 €	20,74 €	-35,95 %	-11,64 €
Part communautaire	10,00 €	18,00 €	80 %	8,00 €
Consommation				
Part exploitant	93,60 €	106,92 €	14,23 %	13,32 €
Part communautaire	36,00 €	48,00 €	33,33 %	12,00 €
Taxes et redevances				
Préservation des ressources en eau	4,06 €	4,50 €	10,84 %	0,44 €
Redevance pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0 %	0 €
TOTAL HT	**211,54 €**	**234,16 €**	**10,69 %**	**22,62 €**
TVA 5,5 %	**11,63 €**	**12,88 €**	**10,75 %**	**1,25 €**
TOTAL TTC	**223,17 €**	**247,04 €**	**10,70 %**	**23,87 €**
Soit pour 120 m³ théoriques (TTC)	**1,86 €/m³**	**2,06 €/m³**	**10,75 %**	**0,20 €**

6 - Actions de solidarité

Bilan des chèques eaux 2021

Le dispositif des chèques eaux a pour but d'aider les personnes en situation difficile pour le paiement de leurs factures d'eau.
Il existait sur 3 communes uniquement : Cholet-Puy-Saint-Bonnet, La Tessoualle et Saint-Christophe-du-Bois jusqu'au 31 mars 2021 et a été généralisé sur l'ensemble du territoire avec le nouveau contrat au 01/04/2021.

Les autres communes de l'AdC n'ont pas attribué de chèque eau " EAU DE CHOLET Veolia " pour l'année 2021.

Le contrat de délégation de service public de l'eau potable ayant pris effet le 1er avril 2021, l'enveloppe des chèques eau a été calculée au prorata des 9 mois restants.

Communes		Nombre de bénéficiaires	Chèques distribués en 2021
Cholet (ancien contrat)		9	3 498,57 €
Nouveau contrat EAU DE CHOLET	Cholet	28	1 911,13 €
	Lys-Haut-Layon	1	50 €
	Cernusson	2	90,99 €
	La Romagne	3	262,86 €
	La Séguinière	4	430 €
	La Tessoualle	2	111,52 €
	Le May-sur-Evre	8	489,54 €
	St-Léger-sous-Cholet	7	500 €
	Toutlemonde	2	105,46 €
	Total Nouveau contrat	57	3 951,50 €
TOTAL 2021		**66**	**7 450,07 €**

Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport « eau potable » de l'Agglomération du Choletais 2021.

6 – AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS : GROUPEMENT DE COMMANDE LOGICIEL DE VOIRIE

Sujet reporté.

7 – AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS : CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE FORMATIONS

L'Agglomération du Choletais propose la négociation, en commun avec ses membres, de différentes formations obligatoires pour les agents dans le domaine de la sécurité (certificats d'aptitude à la conduite, …)
Il s'agirait de constituer un groupement de commandes, permettant cet achat en commun. Il serait conclu pour un an, reconductible 3 fois.
Saint-Léger-sous-Cholet s'engagerait pour un montant maximum de 3 000 € par an.

A l'unanimité, le conseil municipal APPROUVE la création du groupement de commande « formations ».

8 – PERSONNEL : CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE DU CDG 49

Par délibération du 2 septembre 2022, le Conseil Municipal a chargé le Centre de Gestion de souscrire, pour le compte de la commune, un contrat d'assurance groupe, garantissant les risques financiers incombant à la collectivité vis-à-vis des absences du personnel (maladie, maternité…).

Après mise en concurrence, le Centre de Gestion a retenu les compagnies SA Acte-Vie et Eucare Insurance, via la société Yvelain SAS, pour les 3 ans à venir.

L'assiette de la prime est égale au traitement brut annuel soumis à retenue pour pension, majorée éventuellement du supplément familial de traitement et de la Nouvelle Bonification Indiciaire. Si nous optons pour la couverture des charges patronales, le coût serait augmenté de 40 à 50%.

Pour information, sur le contrat 2021/2022, la commune avait opté pour cette couverture des charges patronales.

	COÛT ACTUEL		SIMULATION NOUVEAUX TAUX 2023 à 2025 AVEC BASE 2022			
	Avec charges		Sans charge		Avec charges	
Agents CNRACL		26 429,15		19 821,86		29 732,79
Agents IRCANTEC		2 254,16		1 652,19		2 312,97
	TOTAL	28 683,31	TOTAL	21 474,05	TOTAL	32 045,76

Pour information, ces 2 dernières années la commune a été indemnisée à hauteur de 22 720 € en moyenne par an.

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le recours au contrat d'assurance groupe du CDG 49 et DÉCIDE de prendre l'option « charges patronales ».

9 – DIVERS

DIVERS – 1 – PERSONNEL : MODIFICATION ET CRÉATION DE POSTES

Un agent de ménage souhaite changer de poste : intervenir à l'école maternelle plutôt qu'au multi-accueil.
Son poste passerait donc de 18,32/35ème à 17,11/35ème.
Pour la remplacer au multi-accueil et pour compléter l'effectif du restaurant scolaire, un poste d'adjoint technique en CDD est créé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE** ces 2 modifications.

DIVERS – 2 – PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 3 JANVIER 2023

Suite à ces modifications, l'effectif communal s'établit comme suit au 3 janvier 2023 :
37 titulaires, stagiaires ou CDI (effectifs en disponibilité exclus) dont 17 à temps complet, soit 31,53 équivalents temps pleins.

10 CDD et 1 apprenti

A l'unanimité, le Conseil Municipal VALIDE ce nouvel effectif.

Pour information, début 2022, l'effectif était de 25 agents titulaires, soit 19,75 Equivalents Temps Pleins, et 13 CDD.

DIVERS – 3 – RESTRUCTURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE : AVANT PROJET

L'APD a été présenté par le cabinet Grégoire, avec une estimation des travaux en hausse par rapport au chiffrage précédent :

État actuel

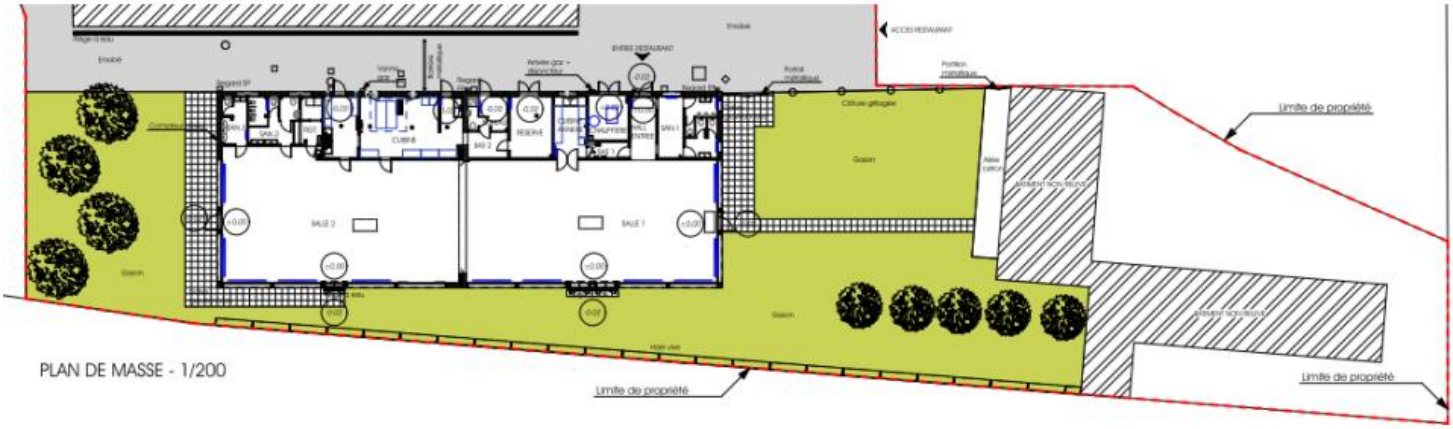

PLAN DE MASSE - 1/200

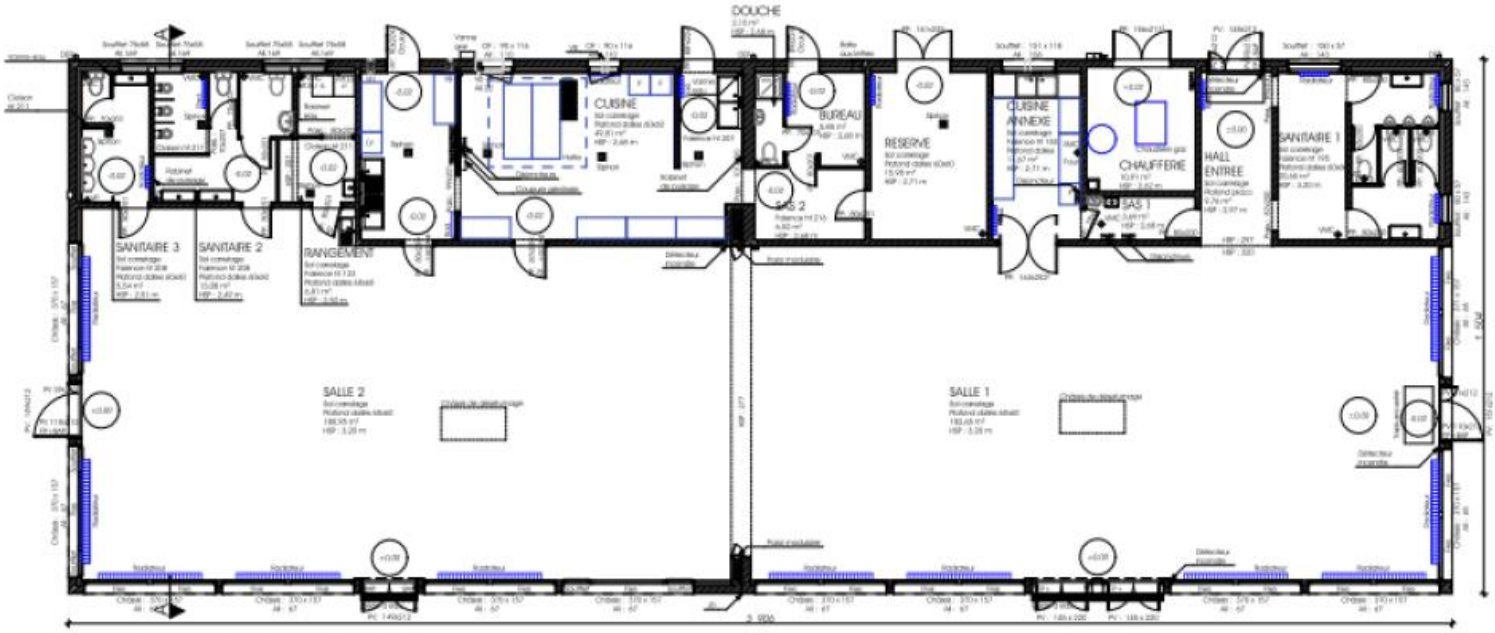

PLAN REZ-DE-CHAUSSEE - 1/100

Projet

PLAN DE MASSE - 1/200

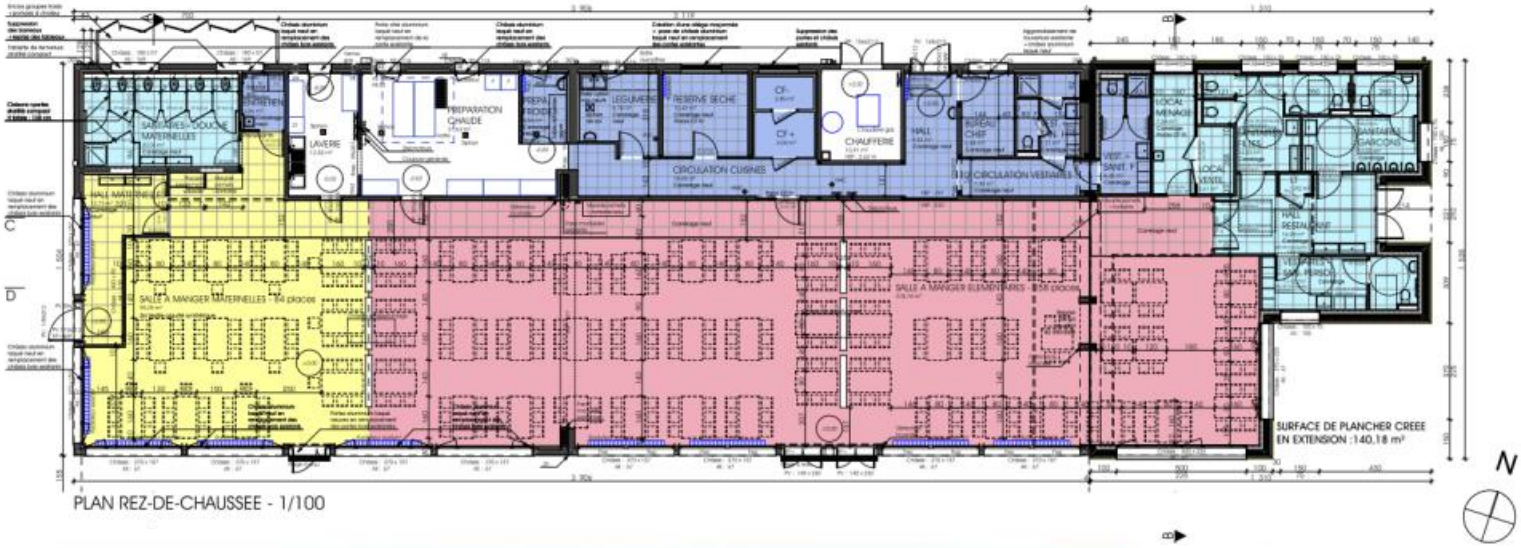

PLAN REZ-DE-CHAUSSEE - 1/100

VUE NORD-EST DU RESTAURANT SCOLAIRE

VUE SUD-EST DU RESTAURANT SCOLAIRE

VUE INTERIEURE DU RESTAURANT SCOLAIRE DEPUIS L'ACCES DES ELEVES ELEMENTAIRES

ESTIMATION STADE APD

MAITRE D'OUVRAGE

Mairie de Saint Leger Sous Cholet

	TOTAL HT	TOTAL TTC
STRUCTURE		
DEMOLITION – GROS OEUVRE	140 500,00 €	168 600,00 €
BLOC TOITURE (HORS D'EAU ET D'AIR)		
CHARPENTE - BARDAGE BOIS	47 700,00 €	57 240,00 €
COUVERTURE ZINC	31 600,00 €	37 920,00 €
MENUISERIES EXTERIEURES	84 000,00 €	100 800,00 €
CORPS D'ETATS SECONDAIRES		
MENUISERIES INTERIEURES	28 700,00 €	34 440,00 €
CLOISONS SECHES	64 400,00 €	77 280,00 €
PLAFONDS SUSPENDUS	17 700,00 €	21 240,00 €
REVETEMENTS DE SOLS CARRELAGE – FAIENCE	51 700,00 €	62 040,00 €
REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	26 000,00 €	31 200,00 €
PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX	24 400,00 €	29 280,00 €
LOTS TECHNIQUES		
ELECTRICITE	50 000,00 €	60 000,00 €
CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE	113 000,00 €	135 600,00 €
CUISINE	32 000,00 €	38 400,00 €
COUT CONSTRUCTION	**711 700,00 €**	**854 040,00 €**

OPTIONS EN PLUE-VALUES

- Option n°1 : Remplacement de la porte de la Chaufferie	3 100,00 €
- Option n°2 : Panneaux photovoltaïques	16 000,00 €
- Option n°3 : PAC air/eau	135 000,00 €
- Option n°4 : Doublage thermique des parois existantes des salles à manger - complément de l'option n°3	25 000,00 €

JUSTIFICATIONS DES ECARTS DE PRIX

Rappel de l'estimation APS du 24-01-2022	586 600,00 €
Lots architecturaux :	
- Brise soleil en façade sud	26 400,00 €
- Surface supplémentaire entre APS et APD (+13 m²)	24 000,00 €
- Evolution des coûts des lots architecturaux selon index BT + 7,40 %	32 200,00 €
Lots fluides	
- remplacement de la hotte d'extraction de la cuisine	4 000,00 €
- Evolution des coûts constatés sur les lots fluides	38 500,00 €
	711 700,00 €

RECAPITULATIF DU MONTANT DE L'ESTIMATION PREVISIONNELLE PHASE APD
HORS OPTIONS

	CORPS D'ETAT	MONTANT HT	OBSERVATIONS
	STRUCTURE	140 500,00 €	
	BLOC TOITURE (HORS D'EAU ET D'AIR)	163 300,00 €	
	CORPS D'ETATS SECONDAIRES	212 900,00 €	
	LOTS TECHNIQUES	195 000,00 €	
		711 700,00 €	ESTIMATION HT DES TRAVAUX
HONORAIRES EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE	AGENCE GREGOIRE ARCHITECTES (mandataire)	93 019,19 €	*9.80 % mission de base + 3.27 % missions complémentaires (DIAG, EXE partielle & OPC)*
HONORAIRES GEOMETRE	CABINET Christiaens-Jeanneau-Rigaudeau	2 465,00 €	
HONORAIRES GEOTECHNICIEN	ECR ENVIRONNEMENT	2 500,00 €	
HONORAIRES CONTR. TECHNIQUE	APAVE CHOLET	3 585,00 €	
HONORAIRES COORDON. S.P.S.	APAVE CHOLET	2 465,00 €	
		815 734,19 €	ESTIMATION HT DE L'OPERATION
		163 146,84 €	TVA 20 %
		978 881,03 €	ESTIMATION TTC de l'opération

Les accords de subvention sont de :

- 40 000 € (AdC)

- 26 860 € du SIEML si nous respectons certains critères énergétiques

- 313 239 € de l'État (DETR)

- 50 000 € de la région

DIVERS – 4 – ÉCLAIRAGE PUBLIC : RESTRICTION DES PÉRIODES D'ALLUMAGE

Lors de sa séance du 21 octobre dernier, le Conseil Municipal a décidé plusieurs mesures d'économie :

- Lotissements : arrêt à 21h00, allumage à 6h45. Ce changement pourra être effectif le 13 février prochain.

- Arrêt total de tout éclairage du 15 avril au 31 août

La question des 4 axes principaux du bourg n'est pas encore tranchée : rue de la Vendée, rue de Bretagne, rue des Mauges, rue d'Anjou. 3 choix sont possibles :

- Tout éteindre à 23h00

- Laisser allumer les 4 axes en permanence toute la nuit
- Proposition de la commission cadre de vie : Éclairer en permanence uniquement les ronds-points rue de Vendée, du centre et rue d'Anjou en sortie de bourg. Cette option nécessiterait un chiffrage

préalable et ne serait opérationnelle qu'en septembre 2023. Sur les 4 axes, 1 lampadaire sur 2 resterait allumé jusqu'à 23h.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE la proposition de la commission cadre de vie.

DIVERS – 5 – PERSONNEL : LES DEUX NOUVELLES ÉQUIPES DE LA MAISON DE L'ENFANCE

Le mardi 3 janvier le multi-accueil et la périscolaire ont réouvert en tant que services communaux, avec des équipes partiellement remaniées.

Périscolaire
De gauche à droite : Andréa DA CUNHA TEIXEIRA, Coralie ALLEMAND, Brigitte DEFONTAINE, Véronique GOURDON, Soumya BOUSAIDI, Chloë COURRILLAUD (directrice adjointe) et Emmanuelle BRÉARD.

Multi-accueil
En haut, de gauche à droite : Laura EAS (remplaçante), Augustine BROCHOIRE, Catherine RENAUD et Catherine GABORIT (directrice).
En bas, de gauche à droite : Lison GOUESET, Anne-Sophie LHEUREUX (directrice adjointe), et Tony AUDOUARD.

DIVERS – 6 – ASSOCIATION : RELIQUAT DE SUBVENTION POUR UNE NOUVELLE ASSOCIATION

Les matinées récréatives permettent aux assistantes maternelles de proposer des moments de socialisation et des activités ludiques aux enfants dont elles ont la charge.

Jusqu'au 31 décembre dernier, la commune finançait ces matinées récréatives via la subvention de l'AELA. Cette dernière ayant cessé toute activité au 31 décembre, plusieurs personnes ont créé l'association « la Récré des P'tits Loups » pour faire perdurer cette activité au sein de la Maison de l'Enfance.

Comme il restait 78,30 € de la subvention 2022, il est proposé de leur accorder cette somme dès maintenant, afin de couvrir leurs premières dépenses en janvier.

La subvention 2023 sera ensuite traitée en février, comme pour les autres associations locales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE une subvention exceptionnelle de 78,30 € à l'association « La Récré des P'tits Loups ».

10 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Cadre de vie :

- Travail sur les nouvelles plages horaires de l'éclairage public.
- Reste à réaliser des travaux 2022 : finir l'accueil et le bureau du rez-de-chaussée de la mairie, rénovation des douches des salles de sports, peinture dans l'ancienne mairie.
- Travail sur les travaux 2023.

Vie sociale :

- Création d'espaces sans tabac avec « La Ligue contre le Cancer », mis en œuvre au printemps. Des interventions sont proposées aux écoles. Les espaces envisagés seraient devant les écoles, les salles de sports, la Maison de l'Enfance et le Centre Socioculturel Intercommunal.
- Projets pédagogiques du multi-accueil et de la périscolaire revus fin 2022.
- Travail sur les tarifs du restaurant scolaire. Une forte augmentation de la nourriture est constatée (entre 11 et 15 % actuellement). Les tarifs des repas au restaurant scolaire et à la périscolaire du mercredi pourraient être harmonisés.
  Au début des prochaines vacances d'été, le tarif pourrait être revu à la hausse pour l'accueil de loisirs.
- Coût de l'élève à l'école publique : forte augmentation du coût des énergies, de la masse salariale, des travaux d'entretien du bâtiment…

Vie associative et communication :

- Préparation des subventions aux associations et de la soirée des vœux à la population du 13 janvier 2023.
- Conseil Municipal d'Enfant du 7 janvier 2023 :
  - -présentation des nouveaux élus.
  - -Pour 2023, plusieurs projets :
    - *La fête des CM est reconduite.
    - *Volonté de faire une collecte de Noël pour les personnes défavorisées
    - *Projets d'hôtels à insectes
    - *rencontre intergénérationnelle
  - -La plantation de l'arbre des naissances 2022 a été réalisée à l'éco-pâturage de la Prairie.

11 – CALENDRIER

		JANVIER	
Vendredi	24	Commission vie associative et communication	20h00

		FÉVRIER	
Lundi	6	Bureau AdC	18h00
Lundi	6	Commission cadre de vie	20h00
Mercredi	8	Commission finances	18h15
Vendredi	10	Conseil municipal	20h00
Mardi	14	Commission vie associative et communication	20h00
Lundi	20	Conseil AdC	18h30
Mardi	21	Commission intercommunalité	19h45
Lundi	27	Commission vie sociale	18h15